



Info GDSA-29

N° 2021 - 1

1 ASSEMBLEE GENERALE 2021 : LE 6 MARS

L'Assemblée Générale 2021 du GDSA-29 aura lieu le **samedi 6 mars 2021**, à partir de 9 heures, **en visioconférence**. Vous recevrez un lien par mail quelques jours avant. En activant ce lien vous pourrez rejoindre l'assemblée générale, visualiser les présentations des différents intervenants, y participer en posant directement vos questions ou en écrivant sur le « tchat ». Nous vous transmettrons également un lien pour voter les différents rapports, ainsi que pour le renouvellement des membres, lors de la pause vers 10h30.

Nous sommes bien conscients du désagrément que peut provoquer le principe d'une réunion en visioconférence mais l'actualité sanitaire due au coronavirus nous contraint à cette solution.

Vous trouverez dans votre courrier une invitation avec le programme de l'AG et un bon de commande pour divers matériels qui seront à retirer à chez le dépositaire de votre choix.

Au cours de cette AG il faudra procéder, conformément aux statuts, au renouvellement partiel du Conseil d'Administration (un tiers chaque année). Il y a donc 4 sièges à pourvoir, davantage s'il y a des démissionnaires.

Cette année, **1 membre du CA souhaite ne pas se représenter et il y a 1 démissionnaire, (donc 2 postes à pourvoir)** merci à eux pour le travail effectué jusqu'à présent. N'hésitez pas à vous rendre sur le site du GDSA29 pour voir ou revoir la composition du Conseil d'Administration et les missions de ses membres et des bénévoles qui apportent leur concours.

Si le sanitaire apicole vous intéresse, si vous désirez vous présenter à cette élection (ou vous représenter, pour les sortants) faites acte de candidature le plus rapidement...

Si de plus vous avez des compétences particulières en apiculture, ou dans tout autre domaine de la vie civile (juridique, informatique, environnement, comptabilité, entomologie, botanique, etc.), ces compétences seront les bienvenues.

La mise en œuvre de la gestion du sanitaire apicole est un challenge, et elle doit se mettre en place avec les apiculteurs et pour les apiculteurs !

Votre candidature au CA du GDSA-29 est la bienvenue.

Pour tous renseignements ou pour déposer votre candidature gdsa29@apibreizh.fr ou 06 76 57 23 09

Outre les rapports d'activité et financier statutaires, plusieurs interventions sont prévues :

- Un exposé sur le nourrissage en apiculture.
- Un exposé sur l'emploi des produits de traitement du varroa.
- les résultats des tests d'efficacité des médicaments effectués dans le département.
- Une intervention d'Agnès Ménage, vétérinaire conseil du GDSA-29 : PSE du GDSA et OMAA (Résultats des déclarations 2020)
- Une intervention d'un représentant de la DDPP
- Vos questions

Tous les ans à l'issue du rapport financier il est demandé à deux personnes, dans la salle, de venir contrôler les comptes. C'est une étape indispensable lors d'une AG. Cette année si deux personnes pouvaient se déplacer chez le trésorier avant l'AG, ce serait bien. Si vous préférez l'accueillir, c'est aussi possible. **Les volontaires peuvent contacter dès maintenant le trésorier au 07 85 86 56 40.**

Récupération de lanières : cette année vous pourrez déposer les lanières des traitements anti-varroa, utilisées l'automne dernier et enlevées des ruches en fin de traitement, chez les distributeurs de vos commandes de matériels. Elles seront ensuite détruites comme il convient.

2 ADHESIONS 2021

Comme tous les ans, quelques adhérents ont oublié de régler leur cotisation. Peut-être que certains ont arrêté l'apiculture. Si c'est votre cas, merci de nous le faire savoir.

Si vous faites partie des retardataires, vous voudrez bien nous faire parvenir votre adhésion **avant le 31 mars**. Dans ce courrier, vous trouverez donc un nouveau bulletin d'adhésion pour l'année 2021 à nous transmettre avec votre règlement dans les meilleurs délais à l'adresse ci-dessous :

GDSA-29 Chez André LOZACH 20 Rue Jacques Brel 29820 GUILERS

Les cotisations 2021 sont les suivantes :

1 à 50 ruches :	17 € + 0.50 €/ruche	101 à 300 ruches :	37 € + 0.20 €/ruche
51 à 100 ruches :	27 € + 0.30 €/ruche	> 300 ruches :	67 € + 0.10 €/ruche

Nous vous rappelons que, selon l'article 8 des statuts du GDSA : « *est [...] considéré démissionnaire tout membre non à jour de sa cotisation à la date de l'assemblée générale* ». L'assemblée générale étant prévue le 6 Mars 2021, **les personnes non à jour à partir de fin mars 2021 seront considérées démissionnaires, retirées des listes et ne recevront donc plus de courrier du GDSA-29.**

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole s'occupe également des abonnements à la revue "La Santé de l'Abeille". (6 numéros par an) Le tarif de l'abonnement groupé est de 18,00 € (au lieu de 22,50 € pour les abonnements individuels) pour 2021.

En ce qui concerne les abonnements aux autres revues (Abeille de France, Abeille et Cie, info-Reines), passé le 31 janvier 2021, nous n'assurons plus le service d'abonnements groupés. Adressez-vous directement auprès des revues.

3 LES STAGES 2021

Les stages suivants sont proposés par le G.D.S.A-29, en visioconférence pour la théorie le matin et au rucher école l'après-midi, dans la mesure du possible :

Notez que pour les journées d'initiation nous proposons la journée du mercredi afin d'alléger les groupes du samedi, et pouvoir ainsi accepter globalement plus de monde.

a) Initiation à l'apiculture : le 21 mars après-midi, le 1 ou 4 avril, le 22 ou 25 avril et le 13 ou 16 mai 2021.

Ces 4 journées à la fois différentes et complémentaires s'adressent à des apiculteurs débutants, « pour bien commencer l'apiculture avec des abeilles en bonne santé »

samedi 20 mars 2021 après-midi : vous apprendrez les notions minimales indispensables avant de se lancer en apiculture. Connaissance de l'abeille, installation d'un rucher, matériel de base, un peu de législation.

7 ou 10 avril 2021 : Au cours de la deuxième journée, nous aborderons tout ce qu'il faut savoir pour faire une visite de ruche, manipuler les outils, sortir les cadres et reconnaître les types de cellules, les individus de la colonie, quelques notions de prophylaxie ou de bonnes pratiques.

21 ou 24 avril 2021 : La troisième journée, permettra de mieux connaître l'abeille, description externe et interne. Préparation des cadres. Ouverture de la ruche, recherche et marquage de la reine, transvasement.

19 ou 22 mai 2021 : La quatrième journée sera plus orientée sur la vie de la colonie : cycle biologique de la colonie, ses besoins. Désinfecter une ruche, matériel pour la cueillette des essaims. Visite de la ruche, faire une division de colonie.

b) Sanitaire apicole et conduite du rucher ; pratique et législation concernant l'apiculture : le 3 avril, 17 avril, 15 mai et 29 mai 2021.

Pour apiculteur ayant déjà pratiqué ou ayant fait les stages d'initiation.

Ce stage est essentiel pour la maîtrise du sanitaire apicole.

Ces 4 journées sont indispensables pour traiter tous les sujets, tant les dangers sanitaires augmentent, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sanitaire.

Connaître et reconnaître les maladies des abeilles pour mieux les soigner et les éviter autant que possible (mieux vaut garder une colonie en bonne santé que soigner une colonie malade !). Une dose de biologie pour bien comprendre le déclenchement des maladies et un peu de réglementation pour compléter le tableau.

Ce stage, bien que formant un tout, aura lieu sur quatre samedis non consécutifs pour permettre aux personnes intéressées de suivre cette formation.

c) « La cire, son importance » : Le 24 avril 2021, nouvelle formation.

Les objectifs de la journée sont : Pourquoi utiliser des cires saines dans ses ruches. La place de la cire dans la ruche. Quid de la qualité de la cire dans les ruches et de la qualité des cires que l'on achète. Mettre en place une stratégie de renouvellement de cires.

Pour la partie pratique : utilisation des chaudières à cire et des gaufriers que le GDSA met à votre disposition.

d) Elevage de reines d'abeilles : les 12 et 13 juin 2021.

Le stage d'élevage de reines est destiné à tous ceux qui veulent renouveler facilement et simplement quelques reines chaque année.

Obtention de cellules de reines par greffage artificiel, naturel, comment les utiliser, les introduire pour remplacer l'ancienne reine.

On voit aussi comment faire un essaim artificiel, faire un petit élevage par division, comment y introduire une cellule de reine, comment réunir deux colonies, des choses simples, mais indispensables à connaître pour tout apiculteur qui veut progresser.

e) Récolte du miel, visite d'automne et mise en hivernage : le samedi 21 août 2021 après-midi.

Pour tout apiculteur, sans réservation. Récolte et extraction du miel. Partage de tours de mains et échanges des expériences de l'année. Les traitements anti-varroa, les tests d'efficacité et la mise en hivernage des ruches.

Les dates, les descriptifs des stages et les bulletins d'inscription sont actuellement disponibles sur le site (<http://gdsa29.apibreizh.fr>). Il est encore possible de s'inscrire en ligne, dans la limite des places disponibles. Pour tous renseignements et inscription, n'hésitez pas à nous contacter. (gdsa29@apibreizh.fr)

L'organisation de ces formations nécessite la présence de nombreux animateurs. Si vous souhaitez participer en tant qu'animateur aux stages organisés par le GDSA-29, aspects pratiques au rucher, ou aspects plus théoriques en salle, si vous avez des trucs, des idées, des pratiques, **des compétences à faire partager** contactez-nous. gdsa29@apibreizh.fr ou **06 76 57 23 09**

4 VENTE DE MATERIELS LIES AU SANITAIRE APICOLE

Le site web de l'association <https://gdsa29.apibreizh.fr> (ou GDSA-29 sous google ou un autre moteur de recherche) est actuellement en travaux pour vous offrir un meilleur service (merci Claude et Joël). En plus des informations habituelles, Il vous donnera la possibilité de passer et payer votre commande en ligne à l'adresse suivante : **<https://www.gdsa29.apibreizh.fr/boutique>**

Vous pouvez bien entendu utiliser le bon de commande joint si vous préférez faire votre commande par courrier. La vente est réservée uniquement aux adhérents, les produits étant cédés à prix coûtant.

- Depuis des années le GDSA recommande de changer régulièrement les vieilles cires des corps de ruches afin d'avoir un nid à couvain dans le meilleur état sanitaire possible. Nous vous proposons un achat groupé de **cire gaufrée, par paquet de 5 kilos**, (format Dadant) au prix de 72 € le paquet de 5 kilos.
- Les plateaux entièrement aérés semblent être efficaces pour un meilleur état sanitaire à l'intérieur de la ruche. Cela aiderait également au contrôle de l'infestation du varroa. Aussi nous proposons un achat groupé de **plateaux Nicot (avec grille d'entrée mais SANS les fixations) : 7 €**.
- (**Comptage des varroas**) Il est possible de fermer le dessous de ces plateaux Nicot par un tiroir. Ce tiroir permet de limiter les entrées d'air en début de saison, de contrôler ce qui tombe du nid à couvain (débris de cire, ou **chutes naturelles de varroas**), de **faire des comptages de varroa lors des traitements**, etc. **Le tiroir : 2,90 €**. Pour compter les varroas sur les abeilles qui s'occupent du couvain, vous pouvez utiliser le système Easy-Check : 18€
- (**Traitement du varroa**) Pour le traitement complémentaire de fin d'année, vous pouvez utiliser **le flacon doseur** (Dosa-laif) : 10,40€ (500 ml de sirop 50/50 eau et sucre + 1 sachet Api-Bioxal© 35gr pour environ 10 ruches)
- Le **piégeage du frelon** est une nécessité autour des ruches (piégeage de printemps) : Nous vous proposons des **pièges à frelons Vespa catch**, des **attractifs** ainsi **qu'un piège sélectif prêt à l'emploi** (sans toit) Jabeprode 50€ ou la **paire de modules sélectifs** jabeprode 9.60€ (cônes) en kit pour équiper un piège de votre fabrication. Renseignements sur le site «jabeprode.fr» <https://www.jabeprode.fr/>

Si cela vous intéresse, **avant le 3 mars 2021**, (délai impératif pour que l'on puisse être approvisionné), passez et réglez votre commande directement dans la boutique en ligne sur le site du GDSA-29, ou par retour de courrier en utilisant le bon de commande et en joignant impérativement le règlement à la commande.

Liste des distributeurs - **distribution le 20 mars 2021 de 9 h 30 à 12 h :**

Commune
29300 ARZANO
29460 DAOULAS
29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU
29380 BANNALEC
29600 PLOURIN-LES-MORLAIX
29820 GUILERS
29000 QUIMPER

5 AU RUCHER

- Il est important, maintenant, de vérifier s'il reste suffisamment de provisions pour faire le « joint » avec les prochaines rentrées de nectar et de pollen.
Ce sera pour bientôt : les noisetiers et le saule arrivent en fleurs.
- Mais aussi en matière de varroas, il a pu y avoir des ré infestations. Nous vous recommandons vivement d'effectuer des tests pour connaître les niveaux d'infestation de varroas en sortie d'hiver. Un moyen simple, facile à faire, sans ouvrir les ruches : placer un linge, une plaque, graissé SOUS le plateau aéré (si c'est un plateau plein il faut mettre le linge SUR le plateau). Attendre quelques jours. Quand vous enlèverez le linge vous pourrez y voir les débris tombés du nid à couvain, des débris de cire, du pollen, des mycoses, des

crottes de fausse-teigne, et des varroas. Compter ces varroas et diviser par le nombre de jours pendant lesquels la plaque était en place.

En mars/avril, s'il y a peu de varroas (moins de 2 par jour) il est inutile de traiter, par contre une surinfestation (quelle qu'en soit l'origine) peut nécessiter un traitement printanier.

Il est à noter que le nombre de varroas par jour recueillis par les chutes naturelles est évolutif tout le long de l'année. Si plus de 1 varroa par jour en fin d'année devrait déclencher un traitement, c'est plus de 6 au printemps, plus de 10 en début d'été et plus de 16 en milieu d'été.

- Dans tous les cas vous pouvez prévoir de poser un cadre à mâles lors de votre visite de printemps (avril) pour leurs éliminations avant les naissances, ce qui devrait aider à abaisser le nombre de varroa dans les colonies.

Nous contacter en cas de besoin.

Attention ! Le colza sera en fleur fin mars. Il ne doit y avoir aucun traitement en cours lorsque les hausses seront en place sur les ruches.

6 TRAITEMENT ANTIVARROA

Cette année il vous sera proposé de l'Apivar® comme traitement principal ainsi que l'Apilife-var®, le Varromed® et l'Api-Bioxal®. Du fait d'une harmonisation régionale entre les quatre GDSA bretons sur les achats en commun, vous recevrez le courrier de commande **début mai et la date limite de vos retours sera fin mai**. Nous allons également tenter de mettre au point une possibilité d'achat en ligne (pour les adhérents).

7 SECTION APICOLE DE GDS BRETAGNE

La section apicole de GDS Bretagne composée par les 4 GDSA Bretons souhaiterait recruter quelques compteurs de varroas supplémentaires pour son action «sentinelle» 2021. Pour tous renseignements 06 76 57 23 09

8 PRET DE MATERIEL

Le GDSA met à votre disposition 4 chaudières à cire, 2 réchauffeurs de cire, 2 gaufriers manuels.

Il est possible de les réserver pour 3 à 4 jours (moyennant une caution de 300 €). Contacts :

Chaudière à cire	06 70 44 97 77 (Y. LAYEC) Milizac	06 21 48 97 02 (R. HELARY) Plourin-les-Morlaix	06 28 47 61 33 (G. PIEDNOIR) Quimper	07 83 68 12 42 (J. HARRIS) Bannalec
Réchauffeur de cire et gaufrier manuel	06 76 57 23 09 (A. LOZAC'H) Guilers		06 28 47 61 33 (G. PIEDNOIR)	

9 AETHINA TUMIDA

Aethina tumida, dit encore « le petit coléoptère des ruches », découvert en 2014 en Calabre (sud de l'Italie) est toujours présent dans cette région, malgré les tentatives d'éradication. Le risque de le retrouver sur le territoire français est réel. L'introduction du coléoptère peut se faire par des achats d'abeilles en Italie et ainsi amorcer une infestation en France. N'oubliez pas que ce coléoptère vole !

Soyez vraiment vigilants lors de vos visites ! 

Aethina tumida est un danger sanitaire de 1^{ère} catégorie pour les abeilles et à ce titre, en cas de suspicion, vous devez prévenir la DDPP (02 98 64 36 36).

10 OMAA

OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles) qui a débuté en septembre 2017, continue en 2021. Déclarez :

- Des mortalités massives,
- Des dépopulations,
- Des affaiblissements de colonies.
- Vos suspicions de maladies classées en DS1 (Danger Sanitaire de 1^{ère} catégorie à déclaration obligatoire, 4 maladies avec entre autre la loque américaine),

Contactez le **02 44 84 68 84** (7j/7)

Mail : declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Il est important de faire sa déclaration au plus tôt dès l'apparition des symptômes.

Un vétérinaire pourra intervenir pour investiguer et procéder éventuellement à des prélèvements pour définir la cause du trouble. La 1^{re} visite est gratuite et pour les éventuels prélèvements il y a trois cas à considérer :

- 1- Suspicion de DS1 = prise en charge des prélèvements par l'administration.
- 2- Suspicion d'intoxication = prise en charge des prélèvements par l'administration.
- 3- Autre cas, les prélèvements sont à la charge du déclarant.

11 APICULTEUR et REGLEMENTATION COMMERCIALE ET FISCALE

Au delà de la déclaration de ruches qui est obligatoire chaque année (à faire du 1 septembre au 31 décembre), pour vendre du miel, voire même le céder gratuitement à un voisin, tout apiculteur doit avoir un n° de SIRET (gratuit) et renseigner sur un registre le résultat de ses ventes.

Ce registre peut être réclamé par l'administration fiscale car, depuis 2016, (déclaration en 2017 des revenus 2016), les revenus apicoles sont déclarables dès le 1^{er} €. **Le seuil des 10 ruches n'existe plus.** Le forfait agricole est devenu le « micro-BA » (bénéfice agricole).

Pour la déclaration d'impôts : En plus du formulaire CERFA N° 2042, il faut reporter ses résultats de vente de miel sur le formulaire 2042 C PRO. Pour plus d'informations, consultez le site officiel des impôts.

Pour obtenir votre SIRET, vous pouvez vous renseigner à l'adresse suivante :

CFE / CHAMBRES D'AGRICULTURE de BRETAGNE – 2 Allée Saint Guénolé CS 26032 – 29322 QUIMPER CEDEX

Téléphone : 02 98 52 49 98

Vous pouvez également télécharger sur internet le formulaire CERFA N° 11992-06.

12 CONCOURS PHOTOS

Il n'y a pas de concours photos programmé pour l'instant, mais la saison apicole va commencer. Vous aurez certainement de belles photos à faire que vous pourrez ressortir à l'occasion.

Pour contacter le GDSA29 :

André LOZACH : 06 76 57 23 09

Site internet : gdsa29.apibreizh.fr

Courriel : gdsa29@apibreizh.fr



« Des questions ? Des réponses ! »

Comme chaque année à l'occasion de son Assemblée Générale, le GDSA-29 propose un achat de cire gaufrée, alors, parlons cire...

Mais, que savez-vous de la cire ?

Voici une série de questions, aurez-vous réponse à tout ?

Toutes les réponses se trouveront sur notre site internet

- 1 – À quelle température la cire fond-elle ?
- 2 – Une feuille de cire « Dadant » mesure 41 cm X 26 cm. À votre avis combien de cellules comporte une telle feuille :
environ : 4000 à 5000 – 5000 à 6000 – 6000 à 7000 – 7000 à 8000 – 8000 à 9000... plus...
- 3 – Savez-vous différencier les cellules d'ouvrières de celles de mâles ? Ne parlons pas des cellules de reines, ce serait trop facile !
- 4 – Dans quelques jours, quelques semaines, vous ferez votre visite de printemps. Mais savez-vous à partir de quelle température extérieure vous pouvez **faire une visite complète de la ruche** ?
- 5 – Quand vous ouvrez une ruche, savez-vous comment estimer grossièrement la réserve de miel dans un rayon ?

Lors de cette visite indispensable, vous trouverez sans doute des cadres dont la cire est plus ou moins moisie, vous n'hésitez pas à éliminer ces cadres. Selon la force de la colonie, vous placerez un cadre de cire gaufrée à la place, mais si la colonie vous paraît un peu faible, vous mettrez une partition pour ne pas refroidir la ruche. En tout cas, vous allez inspecter de près chaque cadre :

- 6 – **Dans le nid à couvain**, peut-être remarquerez-vous des cellules ouvertes contenant des larves blanches ou noires qui semblent momifiées, savez-vous ce que c'est ?
- 7 – **Dans le nid à couvain**, peut-être verrez-vous des cellules dont les opercules sont affaissés, il y aura parfois un petit trou, à quoi cela doit-il vous faire penser ?

Courant mars, selon le développement de vos colonies, vous placerez un cadre à mâles :

- 8 – Pourquoi conseille-t-on d'utiliser des cadres à mâles au printemps ?
- 9 – Savez-vous préparer un cadre à mâles ?

Il est écrit et **recommandé par le GDSA du Finistère** de changer au moins deux cadres de corps (1/5^e des cadres) chaque année.

- 10 – Quelle stratégie devez-vous adopter pour être sûr que tous les cadres seront changés tous les 4 à 5 ans ?

~~~~~

**Vous voulez des réponses ?**

Rendez-vous ici : <https://gdsa29.apibreizh.fr/info-gdsa-29-1-2021/>

ou plus simplement : <https://wp.me/p5L2LP-1ww>